

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 13 mars 2012

CG12/2^{ème}/V-07

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**FONDS D'AIDE POUR LA REALISATION
DE GROSSES OPERATIONS DE CONSTRUCTION
OU D'EXTENSION DE MAISON DE RETRAITE
EHPAD "LES CAUSERIES" A LAGUEPIE
Demande de subvention
pour l'extension de 14 lits de l'EHPAD de Laguépie**

Par délibération du 6 février 1986, le Conseil Général a créé un fonds d'aide pour la réalisation de grosses opérations de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux,
- subvention maximale égale à 305 000 € par opératôn.

Au titre du schéma départemental 2004-2008, les opérations suivantes ont bénéficié de ce type d'aide :

- 2004 : CHIC Castelsarrasin Moissac (Unité spécialisée Alzheimer), EHPAD Saint-Orens à Montauban
- 2005 : EHPAD à Lavit de Lomagne

- 2006 : EHPAD CCAS de Nègrepelisse
- 2007 : EHPAD CCAS de Montbeton
- 2008 : Hôpital Local de Nègrepelisse (unité spécialisée alzheimer), cantons de Molières et de Montpezat de Quercy.
- 2009 : EHPAD de Montech, EHPAD d'Escatalens, EHPAD de Beaumont de Lomagne.
- 2010 : EHPAD de Septfonds, EHPAD Saint-Orens à Montauban.
- 2011 : EHPAD annexé au Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac

En application de cette délibération de principe, la Directrice de l'EHPAD "Les Causeries" à Laguépie sollicite une subvention départementale de 305 000 € dans le cadre de l'extension de 14 places de l'EHPAD.

Cette création de 14 places supplémentaires pour l'accueil de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, prévue dans les orientations du schéma départemental 2004-2008, a fait l'objet d'un arrêté conjoint d'autorisation d'extension (A.R.S./ Conseil Général) en date du 26 juillet 2011.

Par ailleurs, le plan pluriannuel d'investissement intégrant cette opération de construction a été présenté par l'établissement et validé par le Conseil Général par courrier en date du 19 octobre 2011.

A la fin des travaux, l'établissement disposera d'une capacité de 75 places d'hébergement pour personnes âgées.

Ce projet ressort à **3 497 779,94 € T.T.C** décomposés comme suit :

- construction.....	3 397 779,94 €
- mobilier.....	<u>100 000,00 €</u>
TOTAL TTC.....	3 497 779,94 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- subvention commune.....	50 000,00 € (acquise)
- subvention du Conseil Général	305 000,00 €
- emprunts bancaires pour les travaux... ..	3 042 779,94 €
- emprunt mobilier	<u>100 000,00 €</u>
TOTAL TTC.....	3 497 779,94 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

◆

◆

◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à l'EHPAD de Laguépie « Les Causeries », une subvention d'un montant de 305 000 € qui sera versée en annuités, dans le cadre de l'extension de 14 lits de cet établissement ;
- Précise que les crédits correspondants seront imputés à l'article 204142, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,